

Bibliothèque de la Revue Internationale
DE CRIMINALISTIQUE

Organe Officiel de l'Académie Internationale de Criminalistique

Dr EDMOND LOCARD

*Directeur du Laboratoire de Police Technique de Lyon
Vice-Président de l'Académie Internationale de Criminalistique*

RÉDACTEUR EN CHEF

LE

Professeur R.-A. REISS

PAR

[arc]
M. A. BISCHOFF

*Professeur à l'Université de Lausanne,
Directeur de l'Institut de police scientifique.*

1 NE 2655

(2)

LYON

—
JOANNÈS DESVIGNÉ ET SES FILS

ÉDITEURS

36 à 42, Passage de l'Hôtel-Dieu

—
1929

NE 2655

Éditions de la Revue Internationale
DE CRIMINALISTIQUE

- LOCARD (D^r EDMOND). — L'Enquête criminelle et les méthodes scientifiques. (1 vol. in-12, 1920 6^e mille) FR. 12
- Manuel de technique policière. (1 vol. in-16 avec figures, 1923, 3^e mille) FR. 12
- Policiers de roman et Policiers de laboratoire (1 vol. in-16, 1924, 4^e mille). FR. 12
- Le crime et les criminels. (1 vol. in-12, 1925, 10^e mille) FR. 12
- Instructions pour les recherches techniques dans les enquêtes criminelles, (1 broch. in-12 avec figures, 12^e mille) . . . FR. 2
- L'Identification des récidivistes. (1 vol. in-8, 1909) FR. 30
- SÖDERMAN (HARY) L'expertise des armes à feu courtes. (1 vol. in-8, 1928) FR. 30
- GUIRAL (MAGGIE) La valeur de la preuve dans l'expertise des écritures (1 vol. in-8, 1927) FR. 10
- ZAKI (MOHAMED) Le rôle des laboratoires de police technique au point de vue judiciaire. (1 vol. in-8, 1929) FR. 35
- EUSTATZIU (SEBASTIEN). — La grande lutte du siècle. Policiers et malfaiteurs. (1 vol. in-16, 1929) . FR. 10
-
-

En Vente aux Bureaux de la Revue :
Librairie Joannès DESVIGNE et ses Fils

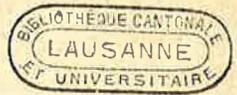
36, à 42, Passage de l'Hôtel-Dieu, LYON

Le Professeur R.-A. REISS



R - A REISS

*Ancien Professeur de police scientifique à l'Université de Lausanne,
Directeur du laboratoire de la Banque du Royaume des Serbes, Croates, Slovènes,
Membre du Comité directeur de la Revue Internationale de Criminalistique.*



Le Professeur R.-A. REISS

— NE 2655

La Criminalistique est en deuil : l'un de ses maîtres les plus éminents, le professeur Reiss est mort.

Rodolphe Archibald Reiss était originaire de Francfort (Prusse); il avait acquis en 1901 la nationalité suisse et la bourgeoisie de Lausanne. Né le 8 juillet 1875, à Gut Hechtsberg, près de Sulzbach dans la Forêt Noire, Reiss fit ses premières études à Carlsruhe (Bade); en 1895 il vint à Lausanne faire ses études universitaires en chimie, sous la direction du professeur Henri Brunner, dont il fut l'assistant en 1898 et 1899. En mars 1898 Reiss obtint le doctorat ès sciences de l'Université de Lausanne sur présentation d'une thèse intitulée *L'action des persulfates alcalins*. Dès ce moment Reiss s'occupe essentiellement de photochimie et de photographie et, en 1899, il est nommé chef des travaux photographiques à l'Université de Lausanne, puis privat-docent de photographie en 1901. Il se livre à quantité de recherches sur la photographie dans ses applications scientifiques et s'intéresse spécialement à la photographie médicale et à la photographie judiciaire. Il travaille avec le professeur Bourget au service photographique de l'Hôpital cantonal vaudois, où il installe et dirige le premier service de radiographie. Il publie entre temps son premier ouvrage scientifique *Les révélateurs et le développement photographique du gélatino-bromure* (Knapp, Halle, 1900). Mais Reiss sent sa voie dans les applications judiciaires et policières de la photographie ; il se rend chez Alphonse Bertillon à Paris, dont il est d'abord le disciple enthousiaste, mais dont il devint vite l'ami et le collaborateur, car Bertillon le tenait en très haute estime. Porteur du diplôme de signalement descriptif de la Préfecture de Police de Paris, Reiss

revient à Lausanne et transforme son cours universitaire, enseignant dès 1902 la « photographie judiciaire », embryon du cours de « police scientifique ». En 1903, Reiss publie à Paris, chez Mendel, son ouvrage intitulé *La photographie judiciaire* qui fut le véritable manuel d'initiation pour bien des criminalistes débutants, aujourd'hui devenus des maîtres. Cet ouvrage, destiné aux magistrats, aux médecins légistes, aux experts, suscita un grand intérêt et fit connaître au loin le nom de son auteur. En 1905 Reiss publie, à Lausanne chez Th. Sack, à Paris chez A. Schlachter, son classique et bien connu *Manuel du portrait parlé* (méthode Alphonse Bertillon), manuel de signalement descriptif à l'usage de la police, avec vocabulaire français, allemand, italien et anglais, ouvrage officiellement recommandé par le Département vaudois de Justice et police, qui se répandit très rapidement et partout, à tel point que, peu d'années plus tard, il avait été traduit en dix langues. En 1907, Reiss complète ce « Manuel du portrait parlé » par la publication, chez Maloine à Paris, du *Code télégraphique du portrait parlé*. Reiss multiplie les travaux et les recherches, les articles dans les revues et les journaux, tant de la Suisse que de l'étranger. Il collabore aux « Archives d'anthropologie criminelle » publiées par le regretté Lacassagne, où il fait paraître entre autres, dans le n° 156, de décembre 1906, le texte de sa leçon inaugurale sur *Les méthodes scientifiques dans les enquêtes judiciaires et policières*, car, le 17 juillet 1906, il avait été nommé professeur extraordinaire de police scientifique à l'Université de Lausanne. Puis, dans la même revue, il publie successivement : *Contribution à l'étude de la police scientifique* (en 1906), *Etude sur l'escroquerie au trésor* (en 1907), *Le sport et le crime* (en 1914), *Une expertise en ressemblance* (en 1914), *Les balles explosibles autrichiennes* (en 1915) ; il collabore également aux « Archives d'anthropologie criminelle et de Criminalistique » publiées par Hans Gross, dans lesquelles paraissent notamment *Beitrag zum Verfahren, undeutliche Speichelschriften sichtbar zu machen* (Bd. xviii), *Einiges über Hôteldiebe (rats d'hôtels)* (Bd. 37) ; au « Photographische Korrespondenz » dans lequel

il publie: *Einiges über die forensische Photographie* (n° 564, septembre 1907), au « Jahrbuch für Photographie und Reproduktionstechnik » de Joseph Maria Eder: en 1905 *Ein neues Gummi-Silberdruckverfahren*, en 1907 *Neue Versuche, unsichtbare Tintenabdrücke auf Photographischem Wege sichtbar zu machen*, aux *Archiv für gerichtliche Schriftuntersuchungen und verwandte Gebiete* : Band I, 1907-1908 *Russische Passfälschungen* ; à la « Deutsche Strafrechts-Zeitung », en juillet 1914 : *Moderne Verbrecher und ihre Spezialitäten* ; à « Das Recht » : en décembre 1905 *Die Photographie im Dienste des Untersuchungsrichters und der Polizei*, en janvier 1906, *Das Portrait parlé*, en février 1909 *Bedürfen unsere Universitäten Professoren für Polizeiwissenschaft ?* ; au « Photographische Centralblatt, VII, Heft 19 : *Ueber die Zerstörung des latenten Bildes durch Metallsalze* ; il envoie des notes à l'Académie des Sciences de Paris ; il fait paraître diverses brochures *Die Photographie makroskopischer anatomischer Präparate* (Seitz et Schauer, München 1900), *Die Photographie von Krankheitserscheinungen* (Seitz et Schauer, München 1900), *La scaria invisibile delle scritte ad inchiostro e le scritte colla saliva* (Piccola biblioteca delle Scienze della Polizia, 1903) ; il rédige le chapitre *Kriminalistik* du grand ouvrage de Wolf-Czapek « *Angewandte Photographie in Wissenschaft und Technik* (Berlin 1911) ; il publie dans les « Actes du VII^e Congrès international d'Anthropologie Criminelle » de Turin (1906) : *Quelques applications nouvelles de la Photographie dans les enquêtes judiciaires* ; dans les « *Zwanglose Abhandlungen aus dem Gebiete der medizinischen Photographie, Röntgoskopie, Röntgographie un der Lichtanwendung* (1902) : *Einiges über die signalistische Photographie (System Bertillon) und ihre Anwendung in der Anthropologie und Medizin* ; entre temps Reiss rédige et dirige la *Revue Suisse de Photographie*, du reste fondée par lui en 1901 déjà, et dans laquelle il publie entre autres : *Des émulsions auto-développatrices*, *La destruction de l'image latente par les sels de métaux*, *Contribution à la pratique de l'examen photographique des documents écrits*, *La décharge invisible des encres*, *Ecriture à la salive*, etc..

Dès 1906, convaincu que la Criminalistique est une véritable science, que l'on ne peut compter uniquement sur des « self made men » dans ce domaine, enfin que le recrutement d'experts qualifiés sera impossible si l'on ne crée un enseignement spécial dans cette discipline, Reiss consacre le meilleur de ses forces à la création d'un « Institut de police scientifique » qu'il eut la joie de voir créé et rattaché à l'Université par le Gouvernement du Canton de Vaud en 1908. Il faut dire aussi que Reiss n'hésita pas à consacrer ses propres deniers à cette création, en fournissant et acquérant lui-même la presque totalité des appareils et instruments nécessaires à cet organisme. Une des aspirations les plus chères de Reiss était réalisée : la technique policière n'était plus une science « en marge » des autres, elle était officiellement reconnue et une Université délivrait un « diplôme d'études de police scientifique ». Et c'est peut-être là un des plus grands mérites de Reiss, d'être parvenu à convaincre les milieux universitaires de la réelle importance scientifique de la criminalistique que trop d'intellectuels, de nos jours encore, considèrent avec un certain dédain comme une forme de la « police ».

La réputation de Reiss était déjà solidement établie, mais elle grandit encore, lorsque, en 1911, parut à Lausanne et à Paris, chez Payot et C^{ie}, le premier volume *Vols et homicides* d'un *Manuel de police scientifique (technique)* dont le retentissement fut énorme. Dès ce moment le nom de Reiss est connu dans le monde entier : la Russie lui envoie une vingtaine de procureurs impériaux et de juges d'instruction pour suivre un cours spécial ; la Roumanie, la Serbie, la Grèce, le Luxembourg, le Brésil, envoient des fonctionnaires judiciaires et de police faire un stage à son Institut ; la Russie l'appelle à Moscou et à Pétersbourg, où il est reçu par le Tsar, pour organiser des laboratoires de police technique et donner des cours aux fonctionnaires judiciaires supérieurs ; le Brésil en 1913, l'appelle en mission durant quatre mois pour donner des cours à Rio de Janeiro et à Sao Paulo et pour organiser à Sao Paulo un laboratoire de police technique. L'école de police de Rio de Janeiro le nomme directeur honoraire.

Reiss fonctionne comme président ou vice-président du Jury des expositions internationales de Milan (1906) et de Dresde (1909), de même il préside de nombreux congrès de photographie, d'anthropologie criminelle et de police judiciaire, tel celui de Monaco en 1914 ; enfin l'Académie des Sciences, à Paris, lui décerne la médaille Jansen.

Les Gouvernements étrangers ne tardent pas à reconnaître les mérites de Reiss en lui décernant de nombreuses décorations : Reiss est fait successivement Officier d'Académie (en mars 1906), Chevalier de la Légion d'honneur (en août 1911), Officiel de l'Ordre Grand Ducal de la Couronne de Chêne de Luxembourg, Chevalier de l'Ordre d'Isabelle la Catholique, Officier de Saint-Sava de Serbie, Chevalier de l'Etoile de Roumanie, puis plus tard Officier du même Ordre ; il reçoit l'Etoile de Saint-Georges de Grèce, la médaille d'or du mérite civil roumain, L'Aigle blanc de Serbie, une première fois sans, puis avec glaive ; il est fait Grand Officier de la Couronne de Roumanie, il reçoit enfin le Grand Cordon de Saint Sava de Serbie et le Tsar de Russie lui confère la Tabatière Impériale.

En 1914 Reiss publie son dernier ouvrage de criminalistique *Contribution à la Réorganisation de la Police* (Payot, Lausanne 1914, traduit en chinois en 1928) son dernier ouvrage de science pure, car la guerre survient et de nouvelles préoccupations détournent Reiss de ses études favorites. Appelé en Serbie pour faire une enquête sur les atrocités commises par les envahisseurs, Reiss ne tarde pas à prendre fait et cause pour la Serbie, pour laquelle dès ce moment et durant toutes les hostilités, il combat ardemment par la parole, par la plume et même par l'épée. A chaque fois qu'il revient au pays, Reiss donne de nombreuses conférences, au profit des orphelins serbes et des blessés de guerre, conférences faites spécialement en Suisse, mais aussi à l'étranger et notamment à la Sorbonne à Paris. Il publie toute une série d'ouvrages, qu'il appelait lui-même « ses livres de guerre » : *Comment les Austro-Hongrois ont fait la guerre en Serbie ; Les balles explosives autrichiennes ; Les Infractions aux règles et lois de la guerre ; Réponses*

aux accusations Austro-Hongroises contre les Serbes ; Bulgares et Turcs contre les Grecs ; Rapport sur la situation des Macédoniens et des Musulmans dans les nouvelles provinces grecques ; Réquisitoire contre la Bulgarie ; Rapport sur les atrocités commises par les troupes Austro-Hongroises en Serbie ; Lettres du front Macédono-serbe, etc., etc., et, tout récemment encore un livre de souvenirs Choses vues et vécues pendant la Grande Epoque, paru en serbe et vendu au profit des invalides et mutilés. A part ces ouvrages, Reiss a publié depuis 1914 un nombre considérable d'articles dans divers journaux européens. Entre temps il fait la campagne avec l'Armée Serbe et avec l'Armée alliée d'Orient ; il reçoit la médaille militaire grecque, la médaille d'or de la Croix-Rouge, la médaille commémorative de la Guerre européenne, enfin la médaille d'or de bravoure de Serbie, avec la citation suivante à l'ordre de l'Armée :

« Ordre du 29 mars 1917 du Général P. Bogovitch, chef de l'Etat-Major de l'armée serbe à Salonique.

« M. le Docteur R.-A. Reiss, professeur à l'Université de Lausanne, à l'occasion de son enquête scientifique sur les cruautés commises par l'ennemi a montré une grande activité, de l'énergie et du courage : Le 6 mars il a exécuté un raid en aéroplane à une hauteur dépassant 3.000 mètres, afin de s'assurer personnellement s'il est possible d'apercevoir les croix-rouges placées sur les hôpitaux à Verterkope que les ennemis ont intentionnellement bombardés ; le 19 mars, il s'est trouvé à Monastir, sous le feu de l'artillerie ennemie, afin de se rendre compte de la portée des obus avec gaz asphyxiants lancés contre les malheureux habitants de cette ville.

« En rappelant de tels faits ainsi que le grand dévouement de M. le Docteur Reiss, qui, au prix de sa vie, a prouvé son infini attachement au peuple serbe, je le cite à l'ordre du jour de l'armée. »

Après la guerre en 1919, Reiss donne sa démission de professeur à l'Université de Lausanne et se fixe définitivement à Belgrade, dont il est nommé citoyen d'honneur et où le

Gouvernement serbe lui donne un terrain pour construire sa demeure. Tout d'abord il organise la police au Ministère de l'Intérieur, rétablit le casier judiciaire, le service d'identité judiciaire, y installe la dactyloscopie, puis organise et dirige le laboratoire et l'école de police technique de Belgrade. Puis il passe au Ministère des Affaires étrangères comme conseiller extraordinaire, enfin, durant les dernières années de sa vie, il dirige à la Banque Nationale serbe le service de fabrication des billets de banque et de lutte contre les falsifications. La contrefaçon et par conséquent la protection des billets de banque était du reste depuis fort longtemps un domaine dans lequel Reiss faisait autorité ; c'est pourquoi il était expert de la Banque de France et expert de la fabrique de billets Bradbury, Wilkinson et C^o de Londres.

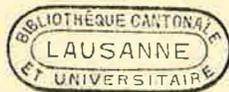
L'œuvre de Reiss à l'Institut de police scientifique de l'Université de Lausanne est considérable, et c'est à juste titre que, le 7 juillet 1925, sur proposition de l'Université, le Conseil d'Etat vaudois lui conférait, comme témoignage de reconnaissance pour les services rendus, le titre de professeur honoraire de l'Université de Lausanne, distinction enviée et à laquelle Reiss fut extrêmement sensible. Reiss a doté l'Institut fondé par lui de collections, probablement uniques au monde, patiemment et sagement rassemblées, qui constituent un matériel d'enseignement de tout premier ordre. Les rapports d'expertises judiciaires de Reiss (pour les Tribunaux Suisses, pour le Tribunal de la Seine, pour ceux de Crajova et de Bucarest en Roumanie, pour celui de Turin, pour la Banque de France, etc., etc.) dont le premier en date est du 28 février 1904, constituent dix forts volumes et sont une mine inépuisable de savoir ; les clichés photographiques judiciaires faits par lui ou sous sa direction sont au nombre d'une dizaine de mille ; enfin bon nombre d'appareils donnés par lui sont encore journellement en service.

Malgré son éloignement depuis la guerre, Reiss était resté fidèlement attaché à Lausanne ; il était resté membre de plusieurs sociétés et de cercles, mais surtout il suivait pas à pas, il dirigeait « moralement » si l'on peut dire, l'Institut qu'il

avait créé et qui était sa chose la plus chère. Et cela est si vrai que, pour ne pas risquer de créer une concurrence même lointaine à l'Institut de Lausanne, Reiss refuse les appels flatteurs que lui adressent l'Université de Belgrade, l'Université d'Athènes et même une Université de New-York. Bien plus, par testament déposé au Département de l'Instruction publique et des Cultes, à Lausanne, Reiss lègue la totalité de ses biens à l'Etat de Vaud, sous condition, dit-il « que ce capital serve à continuer mon œuvre dans mon pays, dans le Canton de Vaud ».

Homme de haute valeur scientifique, d'une renommée mondiale, caractère loyal, désintéressé et foncièrement bon, R.-A. Reiss laissera un souvenir impérissable dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu et sa mort est une perte irréparable.

Nous qui avons été l'élève, puis l'ami de Reiss, qui avons l'insigne honneur de lui succéder, c'est avec un profond chagrin et le cœur serré que nous signons ces lignes, comme hommage, bien imparfait nous le sentons, rendu à sa mémoire.



REVUE INTERNATIONALE DE CRIMINALISTIQUE

Rédacteur en Chef: Docteur EDMOND LOCARD
Directeur du Laboratoire de Police technique de Lyon
Vice-Président de l'Académie Internationale de Criminalistique

Comité directeur :

MM.

- BALTHAZARD, professeur de médecine légale à l'Université de Paris ;
BISCHOFF, professeur de police scientifique à l'Université de Lausanne ;
BORGERHOFF, directeur à la Sûreté publique à Bruxelles ;
BARRARA, professeur de médecine légale à l'Université de Turin ;
CHAVIGNY, professeur de médecine légale à l'Université de Strasbourg ;
HEINDL, conseiller intime au Ministère des Affaires Etrangères à Berlin ;
JACOBSEN, chef de la Sûreté de Copenhague ;
LATTES, professeur de médecine légale à l'Université de Modène ;
MAYET, chargé de cours à l'Université de Lyon ;
MAZEL, professeur agrégé de médecine légale à l'Université de Lyon ;
MINOVICI, professeur agrégé de médecine légale à l'Université de Bucarest ;
S. A. S. le prince VONGSA NIRAJARA, directeur de la Sûreté Générale du Royaume de Siam ;
O'ROURKE, directeur du service de recherches psychologiques du Gouvernement Fédéral des Etats-Unis ;
ORTIZ, professeur à l'Université de la Havanne (Cuba) ;
OTTOLENGHI, professeur de médecine légale à l'Université de Rome, directeur de la Scuola di Polizia ;
POPP, professeur à l'Université de Frankfurt-am-Main ;
DE RECHTER, directeur de l'École de criminologie et de police scientifique de Bruxelles ;
† REISS, ancien professeur de police scientifique de l'Université de Lausanne, directeur du laboratoire de la Banque du Royaume des Serbes, Croates, Slovènes ;
REYNA ALMANDOS, directeur de la *Revista de identificacion* (La Plata) ;
SCHNEICKERT, professeur de criminalistique à l'Université de Berlin ;
TOMELLINI, docente de médecine légale à l'Université de Gênes ;
TURKEL, directeur du laboratoire de police de Vienne ;
VAN LEDDEN HULSEBOSCH, professeur à l'Université d'Amsterdam, président de l'Académie internationale de criminalistique ;
VIOTTI, expert-criminaliste à Sao-Paulo (Brésil) ;
VOLLMER, chief of police à Berkeley (Californie) ;
WENTWORTH, ancien chef de la police, à Dover (Etats-Unis d'Amérique).

Secrétaires de la Rédaction :

- HARRY SÖDERMAN, docteur ès-sciences ;
MAGGIE GUIRAL, docteur en droit.

Adresser la correspondance : pour la Rédaction, au Laboratoire de police, 35, rue Saint-Jean, Lyon.

Pour les compte-rendus d'ouvrages en langue allemande ou en langues scandinaves, au Dr Söderman, Vulcanusgatan, 8, Stockholm (Suède).

Pour l'Administration, à M. Joannès Desvigne, éditeur, 36 à 42 passage de l'Hôtel-Dieu, Lyon.

La Revue Internationale de Criminalistique

Cette Revue est une synthèse de recherches criminalistiques. Comme on peut le voir par la liste du Comité directeur, elle est absolument internationale. Elle est l'organe officiel de l'Académie internationale de criminalistique. Elle publie les communications du Bureau international d'identification de Copenhague (Fjernidentificeringbureau) et de la Commission internationale de la police criminelle de Vienne. Elle sert en outre d'organe de liaison aux laboratoires de police technique, aux services d'identité judiciaire, aux laboratoires de médecine légale des divers pays.

Les principales questions traitées sont les suivantes : Les empreintes (empreintes digitales, pas, ongles, dents, effractions, animaux, véhicules), les traces (poils, poussières) et les taches.

L'identité judiciaire (signalement, dactyloscopie, anthropométrie, photographie, etc.).

L'expertise des documents écrits (faux, identification des écritures, graphologie, lecture de textes grattés et brûlés, analyse des encres, etc.).

La cryptographie et le déchiffrement des écritures secrètes et des encres secrètes.

La fausse monnaie, les faux billets de banque, les faux titres, les faux timbres-poste.

La falsification des objets d'art.

Les fraudes alimentaires; la toxicologie; la chimie légale; les stupéfiants.

La profession d'expert; l'organisation des laboratoires; l'enseignement de la criminalistique.

La police judiciaire et la répression criminelle.

La critique du témoignage; la psychologie et la psychiatrie du criminel.

Les tatouages, l'argot, l'anthropologie criminelle.

La technique du crime.

La photographie judiciaire.

Chaque numéro comporte des mémoires originaux, des notes et observations, la bibliographie, la revue des revues, des documents officiels et des nouvelles.

Le prix de l'abonnement est de 100 francs pour la France, les colonies et les pays de protectorat, de 120 francs pour les autres pays, port compris.

Prix du Numéro : 20 francs